COMMUNE D'ORBE

63100 1.2.1

PLAN DES ZONES

- AGRICOLE
- INTERMEDIAIRE
- DES ETABLISSEMENTS DE LA PLAINE DE L'ORBE
- *AGRANDISSEMENT DE ZONES SUITE A MODIFICATION DE LA LIMITE TERRITORIALE

ECHELLE 1:5000

NUMERO 235/03

DATE 4.6.1981 5.8.1982 29.4.1983

PLAREL LAUSANNE

ADOPTE PAR LA MUNICIPALITE

LE 16.6.1981 / 31.5.1983

LE SYNDIC Th. STOCKMANN — LE SECRETAIRE L. DUCRAUX

SOUMIS A L'ENQUETE PUBLIQUE

DU 14.9.1982 AU 14.10.1982
7.9.1983 7.10.1983

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

LE SYNDIC Th. STOCKMANN — LE SECRETAIRE L. DUCRAUX

ADOPTE PAR LE CONSEIL COMMUNAL

LE 26.4.1984

LE PRESIDENT J.-P. JAQUENOUD — LE SECRETAIRE J.-C. MAEDER

APPROUVE PAR LE CONSEIL D'ETAT DU CANTON DE VAUD

LAUSANNE LE 23 MAI 1986

L'ATTESTE LE CHANCELIER F. PAYOT

LEGENDE

- LIMITE DU TERRITOIRE COMMUNAL
- ZAG — ZONE AGRICOLE
- EPO — ZONE DES ETABLISSEMENTS DE LA PLAINE DE L'ORBE
- ZNT — ZONE INTERMEDIAIRE
- MODIFICATIONS DE ZONES
- FO — AIRE FORESTIÈRE
- SECTEUR "S" DE PROTECTION DES EAUX
- ZONES LEGALISEES MAINTENUES
- ZONES DE VERDURE LEGALISEES
- * MODIFICATION APPORTEE PAR LE CONSEIL COMMUNAL LE 26.4.1984 (PASSE EN ZONE INTERMEDIAIRE)

EN FONCTION DE LA LIMITE TERRITORIALE
EXTENSION DE LA ZONE DE VILLAS
EXTENSION DE LA ZONE DE VERDURE

SUITE A MODIFICATION TERRITORIALE
EXTENSION DE LA ZONE DE VILLAS

JONCTION D'ORBE

ORBE

Essert-Pittet

Chavornay

Canal Occidental

CANAL D'ENTREROCHES

LIMITE DES CONSTRUCTIONS

PLAN D'EXTENSION CANTONAL N°521

INTERRUPTION N9 PROJET

L'Orbe

Le Talent

Le Nozon

Ruisseau de Sadaz